

A black and white photograph of a large industrial factory interior. The scene is dominated by a massive, multi-tiered piece of machinery, likely a laminating press, with several levels of platforms and railings. Several workers in work clothes and hard hats are visible, standing on different levels of the machinery, appearing to be inspecting or operating it. The factory has a high ceiling with a complex steel truss structure and large windows along the top edge. The overall atmosphere is one of a busy, large-scale industrial environment.

# 2. ÉPREUVES ET RENOUVEAUX ÉCONOMIQUES



Martial Libera

# L'UNION DES CHAMBRES DE COMMERCE RHÉNANES DANS LES ANNÉES 1950 ET 1960

PORTRAIT DE GROUPE D'UNE ASSOCIATION  
PATRONALE TRANSNATIONALE EUROPÉENNE

La lecture politique des frontières peut faire de celles-ci des freins à l'échange, tout comme la volonté et le dynamisme de personnalités parviennent à les dépasser. C'est notamment le cas avec les chambres de commerce qui se structurent en une union, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, afin de relancer l'économie et des échanges après cette catastrophe qui a fortement touché, entre autres, l'espace rhénan.

## MOT-CLÉ

### Les chambres de commerce et d'industrie

Les chambres de commerce et d'industrie sont chargées de représenter les intérêts économiques, commerciaux et industriels de leur circonscription auprès des pouvoirs publics. À l'interface du public et du privé, les chambres de commerce sont des organismes parapublics.

L'Union des chambres de commerce rhénanes (UCCR) est peu connue du grand public. C'est un groupement libre de chambres de commerce riveraines du Rhin, une association patronale transnationale. Elle est créée en septembre 1949 par Karel Paul van der Mandele, alors président de la chambre de commerce de Rotterdam. À ses débuts, elle regroupe une trentaine de **chambres de commerce et d'industrie** issues de sept pays européens : la France, la République fédérale d'Allemagne, les Pays-Bas, le Luxembourg, la Belgique, l'Autriche et la Suisse. L'Union s'emploie essentiellement à aménager le fleuve et à améliorer sa navigabilité.

Elle s'attache également à relancer le trafic fluvial et s'engage, dès le milieu des années 1950, en faveur de la lutte contre la pollution des eaux du Rhin. Enfin, l'UCCR se mobilise pour la reconstruction de la partie occidentale du continent européen. Elle est convaincue que la reprise économique de l'Europe dépendra de la coopération entre les pays de l'Ouest européen. Les solutions nationales de reconstruction lui paraissent désormais dépassées. Seule une Europe unie pourra, selon elle, se relever de ses ruines.

Qui sont les membres de cette association patronale? Peut-on en dresser un portrait de groupe? Des points communs relient-ils ces hommes originaires d'horizons divers? *In fine*, cette initiative peut-elle être considérée comme un pas vers la constitution ultérieure de la Grande Région? Ces questions transversales seront abordées à travers la présentation d'une sorte de portrait collectif qui fera ressortir que les membres de l'UCCR constituent premièrement un groupe homogène marqué par des expériences similaires, qui nourrissent deuxièmement des projets similaires.

## UN GROUPE D'HOMMES HOMOGENE

La composition de l'UCCR est représentative de son temps. C'est une association exclusivement masculine. Les différentes chambres de commerce et d'industrie adhérentes y sont en effet représentées par leurs présidents et leurs secrétaires généraux. Ces hommes sont expérimentés. Majoritairement nés à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ils ont presque tous, au moment de la création de l'Union en 1949, plus de 50 ans. Karel Paul van der Mandele, le fondateur néerlandais, a par exemple 69 ans. À Metz, les deux premiers présidents de l'après-guerre, Hippolyte Mathiez et René Keller étaient respectivement nés en 1886 et 1885 et le vice-président Humbert de Wendel, frère de François de Wendel, a 73 ans au moment du lancement de l'Union. À Strasbourg, le premier président de l'après-guerre, Paul Jacquel, est né, comme van der Mandele, en 1880. Son successeur, Jean Wenger-Valentin en 1892. Outre-Rhin, la situation est comparable: Franz Greiss, le président de la puissante chambre de commerce et d'industrie de Cologne est né en 1905. À Karlsruhe, le premier président de l'après-

### CHRONOLOGIE

**1949:** création de l'Union des chambres de commerce rhénanes sur l'initiative de Karel Paul van der Mandele.

**1965:** l'UCCR établit le siège de son secrétariat permanent à la chambre de commerce de Strasbourg.

**1970:** l'UCCR qui ne comptait qu'une trentaine de chambres à sa création en regroupe désormais plus de quatre-vingts.

guerre, Friedrich Töpfer était né en 1891. À Coblenze, Friedrich von Poll, secrétaire général de la chambre, né en 1902, a 47 ans lors de la création de l'UCCR.

Avant même de faire partie de l'UCCR, ces hommes et ces chambres de commerce incarnent par ailleurs une certaine vision de l'économie et de l'entreprise, qui renvoie à ce que l'on résume souvent sous le terme de «capitalisme rhénan». Sur le plan économique, les chambres de commerce riveraines du Rhin représentent les intérêts d'industries essentielles à leurs États: des industries lourdes – le charbon et la sidérurgie –, mais aussi des secteurs traditionnels, comme le textile ou la navigation, ou de pointe, comme la mécanique et la machine-outil. Le point commun de toutes ces industries est qu'elles sont toutes, à des degrés divers, exportatrices et que leur marché peut difficilement être réduit à l'espace national. En d'autres termes, l'essor économique des pays rhénans passe par une coopération économique avec les États voisins. Quant aux responsables de ces chambres de commerce, ils ont très souvent été des patrons de grandes, voire de très grandes entreprises, avant d'accéder à d'importantes fonctions au sein des compagnies consulaires. Par ces dernières, ils ont été amenés à développer une vision globale de l'intérêt général de leur circonscription et, partant, de l'espace rhénan.

Ces hommes ont également vécu des expériences similaires, où les conflits et la guerre ont dominé: d'abord, la Première Guerre mondiale et un premier après-guerre marqué par les oppositions entre la République de Weimar et ses voisins, en particulier français et belge, à propos de la question des réparations, pour le règlement desquelles les chambres sont impliquées; ensuite, la crise économique mon-

diale et la montée des régimes autoritaires, en Allemagne notamment, où l'accession au pouvoir d'Adolf Hitler et des nationaux-socialistes se traduit par la remise en cause presque immédiate de la paix de Versailles, mais aussi par la réduction des coopérations internationales, y compris entre compagnies consulaires rhénanes, ce qui a des répercussions économiques très négatives sur l'espace rhénan; enfin, les expériences du second conflit mondial et du second après-guerre: dans des temporalités décalées, ces dernières sont douloureuses pour toutes les chambres. En France, en Belgique, aux Pays-Bas, la guerre se traduit par l'occupation allemande. En Alsace-Moselle, la situation est particulièrement dure puisque ces provinces sont *de facto* annexées au Reich. Les membres des chambres de commerce locales, à Metz, à Strasbourg, à Colmar et à Mulhouse sont expulsés et remplacés par des Allemands. En Belgique et aux Pays-Bas, l'occupation se traduit par un contrôle accru des Allemands sur l'activité des chambres, ces dernières essayant de faire «tampon» entre les demandes des occupants et le maintien de l'activité économique locale. À la Libération, tandis que les Alsaciens-Mosellans recouvrent leurs chambres, dont les archives ont bien souvent été détruites et les bâtiments saccagés, c'est au tour des compagnies allemandes et autrichiennes de connaître des heures sombres. Dans l'Allemagne occupée, les chambres sont placées sous le contrôle des Alliés et dénazifiées, leur activité est rigoureusement encadrée. Leurs règlements et leur fonctionnement sont revus et refondés par les occupants sur des principes démocratiques.

Au fond, lorsque la République fédérale d'Allemagne est créée en mai 1949 et que son premier gouvernement se met en place à l'automne, les conditions sont

Représentants des chambres de commerce de Dortmund et de la Moselle à Dortmund en septembre 1958, Archives départementales de la Moselle, 1547 Wd 566.



### MOT-CLÉ

L'Union des chambres de commerce rhénanes

réunies pour que les chambres de commerce rhénanes se rapprochent: un impératif besoin d'union pour se reconstruire, couplé à la prise de conscience aiguë qu'en s'affrontant, les Européens se sont affaiblis. Les chambres ont alors la volonté de dépasser les rapports de force internationaux de la première partie du XX<sup>e</sup> siècle pour privilégier de nouvelles formes de coopération nécessaires à leur rayonnement.

## DES PROJETS SIMILAIRES

Ce qui frappe au premier chef, c'est la volonté affichée des chambres et de leurs représentants de dépasser les conflits de la première partie du XX<sup>e</sup> siècle. Les regards sont résolument tournés vers le futur, un futur articulé autour de la paix et de la coopération. De ce point de vue, les échanges entre chambres revêtent assurément une dimension programmatique. À Trèves en 1951, Albert Houpert, le secrétaire général de la chambre de commerce de la Moselle,

rappelle à ses hôtes les contacts déjà noués par la compagnie de Metz avec ses sœurs de Rhénanie-Palatinat, de Hesse et du Bade pour mieux souligner que ce «début de travail en commun ne [peut] être que profitable aux économies des [...] pays». Dans les déclarations de l'époque, la volonté de rompre avec le passé est très présente. Elle se double de projets résolument tournés vers l'avenir et censés promouvoir diverses formes de coopération dans un cadre résolument européen. Bien sûr, il y a dans ces prises de position, la plupart du temps des allocutions prononcées à l'occasion de

dîners de gala, de réceptions officielles, de manifestations publiques, parfois en présence d'édiles locaux, de responsables politiques, quelque chose de convenu, une sorte de politesse obligée. La tentation de briller, de marquer les esprits et d'emporter l'adhésion du public, tout cela conduit aussi les orateurs à se faire volontiers les acteurs décidés d'une Europe encore largement à construire. Et puis la présence de la presse et les articles qu'elle donne ensuite à lire dans les quotidiens locaux ou régionaux font de ces réceptions de véritables opérations de communication.

## TABLEAU

### L'évolution du nombre de compagnies adhérentes à l'UCCR entre 1966 et 1970

	1966	1967	1968	1969	1970
Autriche	3	3	4	5	5
Belgique	2	2	2	3	3
<b>France</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>14</b>	<b>19</b>	<b>23</b>
Luxembourg	1	1	1	1	1
Pays-Bas	9	9	9	8	8
<b>RFA</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>33</b>
Suisse	9	9	9	10	10
<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>66</b>	<b>72</b>	<b>79</b>	<b>83</b>

Source : Compte rendu des réunions du Comité directeur de l'Union des chambres de commerce rhénanes, 9 janvier 1967, 5 novembre 1967, 12 janvier 1968, 25 avril 1969, annexés aux procès-verbaux de l'assemblée plénière de la cci de Strasbourg, 10 mars et 11 décembre 1967, 10 février 1968, 16 juin 1969, 30 janvier 1970, Archives départementales du Bas-Rhin, 1450 W 64, 65, 66 et 67.

L'engagement en faveur de l'Europe, de la paix et de la prospérité ne peut être que favorable à l'image des chambres. Pourtant, ces professions de foi ne sont pas que de façade. La récurrence des mentions à l'Europe traduit une véritable tendance de fond, qui s'affirme et se renforce au cours des années 1950.

Mais l'Europe de l'UCCR n'est pas l'Europe alors en construction. Au début de l'année 1949, le bilan que fait de la coopération européenne Karel van der Mandele est en effet plutôt sombre. À ses yeux, la reconstruction est lente, le redressement se fait attendre. Or, pour Mandele, il y a urgence. Il faut que la reprise européenne intervienne avant la fin du plan Marshall. C'est pourquoi l'Europe lui semble en ces premiers mois de 1949 au bord du gouffre et ce, d'autant plus que les premières initiatives en faveur de la construction européenne ne vont pas, selon lui, dans la bonne direction. Les unions monétaires, le projet Finebel et l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) n'ont enregistré que de maigres résultats, qui ne sont pas à la hauteur des enjeux auxquels est confronté le continent européen. Plus fondamentalement, Mandele doute de la possibilité de construire l'Europe par le « haut », de créer une Europe institutionnelle, dont l'initiative reviendrait aux États et qui s'amorce alors avec le lancement du plan Schuman.

Ce type d'Europe supposerait pour Mandele diverses formes de dirigisme que l'expérience du quart de siècle passé disqualifiera à coup sûr auprès des populations. Et puis cette Europe ne se construirait qu'avec lenteur et il n'est pas sûr qu'elle serait véritablement efficace. Pour Mandele, l'Europe devrait plutôt se faire pas le « bas ». C'est une Europe des forces vives qu'il appelle de ses vœux, une Europe animée par des acteurs économiques, une Europe fonctionnelle, flexible et réactive, qui pourrait rapidement enregistrer des résultats. En 1949, Mandele considère que cette Europe doit se limiter à l'ouest du continent, qu'elle doit s'articuler autour du Rhin, lien fécond entre les pays riverains et formidable voie d'échanges, colonne vertébrale de cet Occident uni par des valeurs et une civilisation communes. C'est par le développement du trafic rhénan et la reconstruction de l'économie des pays riverains que doit selon lui débiter l'entreprise d'unification européenne.

Mandele considère également que les chambres de commerce et d'industrie rhénanes sont les mieux à même de relever cet immense défi. Représentatives des intérêts généraux du monde économique, indépendantes dans leurs prises de décision, notamment du monde politique, les chambres pourront prendre rapidement des décisions conformes à l'intérêt général

des Rhénans. Dans la pratique, l'UCCR entend relancer la navigation rhénane et les échanges sur le Rhin, faire prospérer l'économie de l'Europe de l'Ouest, rapprocher les peuples rhénans, divisés par l'histoire et les guerres pour, en définitive, contribuer à ce que l'Europe renoue avec son rôle séculaire sur la scène internationale.

En définitive, l'Europe de l'UCCR doit avant tout être une Europe des forces économiques coopérant dans un cadre institutionnel aussi léger que possible. Dans ce cadre, quels sont les critères qui répondent à l'organisation du marché européen tel que l'UCCR l'appelle de ses vœux ?

L'UCCR défend une vision « entrepreneuriale » du marché européen, celle d'un marché organisé par les forces économiques. Elle prend d'abord fait et cause pour une Europe du libre-échange, favorable aux entreprises qu'elle représente. Dans ce cadre général, le rôle des États, des organisations internationales et des institutions européennes devra se limiter à l'octroi de règles juridiques garantissant ces libertés. En d'autres termes, l'UCCR a une conception ordo-libérale du marché, à l'unisson avec la Commission centrale pour la navigation sur le Rhin (CCNR). Instituée en 1815 par le congrès de Vienne, la CCNR, première organisation internationale contemporaine est chargée d'organiser la navigation sur le Rhin. Par l'acte de Mannheim de 1868, elle défend la liberté de circulation sur le Rhin et proscriit toute discrimination entre pavillons. Mais la vision de l'UCCR est également celle d'une Europe organisée puisque, dans ce marché européen, les entreprises devant pouvoir créer des ententes, c'est-à-dire organiser le marché selon leurs intérêts. Cet objectif d'organisation du marché par des accords entre firmes bute sur les législations des différents pays rhénans et sur les règles de fonctionnement du marché que fait respecter la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

L'Union est enfin en faveur de la constitution d'une grande Europe. Dès sa création, elle ne correspond en effet pas géographiquement à l'Europe telle qu'elle se structure à partir de 1950. Face à l'Europe des Six, l'UCCR forme en effet une Europe des Sept. Parmi ses pays membres, deux ne font pas partie du pool charbon-acier : l'Autriche et la Suisse. Dès sa création, l'UCCR se trouve donc en décalage par rapport à l'Europe de la CECA.

Cette situation se confirme à la fin des années 1950, au moment de la création de la Communauté économique européenne (CEE) et de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Là encore, l'UCCR n'est réductible à aucun des deux projets, ses membres relevant pour partie de la CEE, pour partie de l'AELE. En fait, cette contradiction n'est qu'apparente. L'UCCR plaide en effet très vite pour une grande Europe, qui réunirait la CEE et l'AELE.

L'UCCR est également favorable à une grande Europe économique qui transcende les frontières politiques et les cloisonnements idéologiques de la guerre froide. Par les projets de liaison entre le Rhin et le Danube qu'elle soutient depuis sa création, l'UCCR défend, dès 1949, l'idée d'un espace économique comprenant des pays d'Europe occidentale et des États d'Europe centrale et orientale. Ces projets de dépassement des blocs se renforcent dans les années 1970, d'une part grâce aux progrès de la Détente, d'autre part à la faveur de l'avancement des travaux pour une liaison Rhin-Danube. Des contacts sont alors noués avec les chambres de commerce de Budapest, de Bucarest et de Belgrade.

Par ailleurs, à partir du milieu des années 1960, l'UCCR pense davantage l'espace du marché à l'échelle mondiale. L'Union mesure alors les potentialités de la zone rhénane en Europe et dans le monde, dont elle est davantage représentative que dans les années 1950. En 1968, l'UCCR regroupe en effet 72 compagnies consulaires. Elle s'étend sur 213 000 km<sup>2</sup> et compte 39 millions d'habitants, dont 15,6 millions d'actifs, parmi lesquels 6,5 millions sont employés dans l'industrie. L'UCCR articule alors les questions de développement économique et d'aménagement du territoire à différentes échelles territoriales. Pour elle, il s'agit, d'une part, de poursuivre son action en faveur du développement européen autour de deux grands axes : celui de la mer du Nord à la mer Méditerranée et celui du Rhin au Danube. Pour ce faire, elle préconise le rapprochement des législations en même temps que l'étude à l'échelle européenne des questions d'aménagement du territoire et de développement économique. Mais, d'autre part, l'UCCR voit dans la zone rhénane un espace économique dont la prospérité dépendra de sa capacité à entretenir des contacts et des relations commerciales avec le vaste monde. En d'autres termes, l'UCCR pense, dès les années 1960,

le territoire à différentes échelles qui correspondent à la stratégie des entreprises : l'échelle régionale rhénane, l'échelle communautaire, l'échelle proprement continentale, incluant l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est, enfin l'échelle mondiale. Face au défi que représente la mondialisation des échanges, l'UCCR s'applique alors à renforcer la compétitivité de l'espace rhénan et prône, dans la pratique, une coordination, une harmonisation entre les infrastructures de transport des différents pays. Elle promeut également le renforcement de la coopération entre les chambres frontalières. Elle a d'ailleurs un rôle précurseur dans l'émergence de cette forme de coopération de part et d'autre des frontières.

Lieu privilégié de coopération entre industriels et commerçants rhénans, l'UCCR est représentative des préoccupations des acteurs économiques au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Forts de l'expérience de la première partie du XX<sup>e</sup> siècle, ces derniers sont bien décidés à ne pas répéter les errements de la paix de Versailles. Convaincus de la nécessité de s'unir pour pouvoir se reconstruire et pour

continuer à exister sur la scène internationale, ces chefs d'entreprise entendent refonder et structurer la coopération sur l'espace rhénan, tout à la fois colonne vertébrale et artère d'échanges de l'Ouest européen, mais, en même temps, zone centrale de conflits entre Européens. Comme d'autres acteurs de l'époque, l'UCCR est, en toute logique, porteuse d'un projet européen. Le sien, inédit et original, est tout à la fois centré sur l'espace rhénan et ouvert sur le vaste monde.

Par la démarche et par la volonté d'organiser la coopération entre Rhénans, le projet de l'UCCR peut assurément être rapproché des initiatives ultérieures qui conduiront à la création de la Grande Région. Il en diffère toutefois. D'abord, parce que ses membres ne représentent que les milieux économiques, commerciaux et industriels, à l'exclusion de tous les autres types de responsables, en particulier politiques. Ensuite, parce que l'UCCR agit davantage comme un groupement d'intérêts que comme une structure institutionnalisée. Enfin, parce que l'UCCR s'inscrit sur un territoire plus vaste que la Grande Région.

## BIBLIOGRAPHIE

Martial Libera, *Diplomatie patronale aux frontières. Les relations des chambres de commerce frontalières françaises avec leurs homologues allemandes (1945 – milieu des années 1980)*, Genève, Droz, 2019, 471 p.

Martial Libera, « L'Union des chambres de commerce rhénanes et l'organisation du marché européen (1949-1975) : entre Europe du libre-échange et Europe organisée », in Jean-Daniel Boyer, Maurice Carrez (dir.), *Marchés, réseaux commerciaux et construction de l'Europe*, Paris, L'Harmattan, 2016, p. 109-123.

Martial Libera, « L'Europe des chambres de commerce rhénanes (1949 – fin des années 1960) », in Michel Dumoulin, Jürgen Elvert, Sylvain Schirmann (dir.), *Stratégies et acteurs. Construire l'Europe au XX<sup>e</sup> siècle. Strategies and actors. Building Europe in the XX<sup>th</sup> century. Liber Amicorum Eric Bussière*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2022, p. 195-206.

Martial Libera, « La communication de l'Union des chambres de commerce rhénanes sur l'Europe (1949 – début des années 1970) », in Régis Boulat, Laurent Heyberger (dir.), *Communication et entreprises (XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles)*, Belfort, Publications du Pôle éditorial de l'Université technologique de Belfort-Montbéliard, 2022, p. 247-260.



Stéphane Einrick

# UN HOMME FACE AUX FRONTIÈRES : JEAN DE BERTIER (1877-1926)

La frontière établie en 1871 entre la France et l'Allemagne a poussé des personnes à choisir entre ces deux nations, parfois en se séparant de leurs biens et habitations. Si cela a pu être un déchirement pour certains, d'autres, comme Jean de Bertier, ont cependant su jouer d'une frontière restée très ouverte pour se construire une image très patriotique.

Les Bertier étaient une famille de la noblesse d'Ancien Régime. L'un de ses membres les plus illustres fut Louis-Bénigne de Bertier, intendant de Paris en 1789. Un de ses fils, Anne-Pierre, épousa en 1803 Reinette de Fouquet, l'héritière du château et du domaine de Lagrange, situés à Manom, près de Thionville (Moselle). Ce fut ainsi que les Bertier s'établirent en Lorraine.

## CHRONOLOGIE

**1877** : naissance de Jean de Bertier à Saint-Mihiel (Meuse).

**1903** : décès de ses parents : Jean de Bertier hérite de Lagrange.

**1911** : vente du domaine à la Gutehoffnungshütte, entreprise sidérurgique allemande.

**1920** : rachat par adjudication.

**1926** : décès de Jean de Bertier à Volmunster (Moselle).



Anne-Pierre et Reinette étaient les arrière-grands-parents de Jean de Bertier. Ce dernier vécut à une époque marquée par les frontières. En 1867, l'indépendance du Luxembourg fut confirmée et ses frontières entérinées. En 1871, le traité de Francfort soldant la guerre franco-allemande déplaça la frontière entre les deux pays, en donnant l'**Alsace-Lorraine** au nouvel Empire allemand. De 1871 à 1918, le château de Lagrange se situa donc en Allemagne.

Comment Jean de Bertier fit-il face à ces frontières multiples et mouvantes ? Constituaient-elles des barrières ou bien restaient-elles aisément franchissables ? Nous distinguerons trois périodes successives. Précisons que notre analyse s'appuie principalement sur les archives du château de Lagrange.

◀ Photographie de famille devant le château, côté jardin. Jean est le petit garçon, au centre, et Anatole est debout, tout à gauche (années 1880).  
© Archives du Château de Lagrange

## JUSQU'EN 1903 : DES FRONTIÈRES OUVERTES, VOIRE TRANSPARENTES

Pendant longtemps, les frontières ne représentèrent aucun obstacle. Les populations locales pouvaient aller et venir sans contrôle. Dans ce contexte, on peut facilement expliquer l'achat par Anne-Pierre et Reinette du domaine de Dudelange en 1829. Le fait que cet investissement se fit au Luxembourg (donc à l'étranger) ne gênait en rien; au contraire, sa proximité avec Lagrange (moins de 20 kilomètres) permettait de veiller à sa bonne exploitation. Le local primait sur le national.

Ce monde ancien et traditionnel connut un premier choc avec la guerre franco-allemande de 1870-1871 et la cession de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne. Louis de Bertier et Éléonore de Klinglin, les grands-parents de Jean, furent confrontés à un double choix. Fallait-il vendre Lagrange désormais situé en Allemagne? Surtout, allaient-ils continuer à y résider, et étaient-ils disposés dans ce cas à prendre la nationalité allemande?

Le traité de Francfort imposait en effet le changement de nationalité aux habitants d'Alsace-Lorraine. Il prévoyait certes un «droit d'option» permettant de conserver la nationalité française, à condition toutefois de transférer son domicile en France. Il s'agissait là d'un obstacle insurmontable pour la grande majorité des habitants. Leur fortune permit aux Bertier de le déjouer. Ils possédaient en effet d'autres propriétés, à Sainte-Geneviève-des-Bois et en Bretagne (château des Rosaires) et résidaient souvent à Paris. Puisqu'ils disposaient de plusieurs résidences, ils purent transférer leur domicile dans la capitale, tout en conservant Lagrange. Ils continuèrent d'y venir et d'y habiter, plusieurs mois dans l'année. Des photographies retrouvées dans les archives nous montrent d'ailleurs Jean de Bertier en famille à Lagrange à la fin des années 1880.

Un second coup fut porté en 1887 à cette situation de frontières transparentes et ouvertes. L'arrestation par les autorités allemandes du commissaire de police Guillaume Schnaebelé, à la limite de la Lorraine allemande et de la Meurthe-et-Moselle, provoqua une crise entre les deux pays.

### MOTS-CLÉ

**frontiérisation / bordering**: processus par lequel une frontière devient de plus en plus importante, visible ou significative. Cela résulte d'une évolution différente, divergente des espaces situés de part et d'autre de cette frontière. Le processus inverse s'appelle défrontiérisation / *debordering*.

**frontière fantôme**: ancienne frontière, pour laquelle la défrontiérisation n'a pas été totale. Il subsiste, de part et d'autre, des différences perceptibles. Les frontières fantômes sont très nombreuses, mais d'intensités variables, toujours plus faibles qu'une frontière effective.

Bismarck imposa un passeport pour entrer en Alsace-Lorraine. Des dérogations restaient cependant possibles, comme au moment des obsèques de Louise, la sœur de Jean, en 1891. Un journal local de l'époque indiqua en effet: «Monsieur le Kreisdirektor [équivalent du sous-préfet] de Thionville avait bien voulu prendre les mesures nécessaires pour laisser la frontière ouverte à toutes les personnes qui devaient assister à l'enterrement». On en conclut que la liberté de circulation des Bertier ne fut jamais menacée. L'obligation du passeport fut supprimée quelques mois plus tard, sauf pour les officiers d'active.

Malgré les tensions de 1871 et de 1887, la frontière franco-allemande resta donc le plus souvent ouverte, comme l'affirme François Roth: «on peut être tenté de [...] l'imaginer comme une barrière infranchissable, comme un ensemble militarisé, surveillé, hérissé de barbelés que des héros intrépides se risqueraient à franchir au péril de leur vie. Rien n'est plus faux. Les frontaliers circulent, se rendent à leurs champs, au village voisin, sans contrôle ni entrave. [...] Cette frontière est calme et paisible. On ne contrôle guère les allées et venues».

D'ailleurs, Anatole, le père de Jean, continua d'investir au Luxembourg, dans le même état d'esprit que son grand-père Anne-Pierre. Il acheta de nouvelles terres à Dudelange. En 1882, il fonda avec le luxembourgeois Norbert Metz et le Belge Victor Tesch la Société anonyme des hauts-fourneaux et forges de Dudelange. L'apport d'Anatole était avant tout foncier, il apporta à la nouvelle entreprise des terres à mines ainsi que des terrains pour bâtir les usines. Il réorien-

tait ainsi le patrimoine familial vers les titres industriels, notamment la sidérurgie alors en pleine expansion. Encore une fois, la frontière n'empêchait rien. Peu importe que les usines fussent du côté luxembourgeois, du moment qu'elles représentaient un investissement performant.

Ces liens économiques avec le Luxembourg permirent aussi aux Bertier d'étendre leur réseau aux élites du pays, jusqu'à la famille régnante. Le grand-duc Adolphe vint déjeuner à Lagrange en 1895 et Anatole et Henriette furent invités au palais l'année suivante. Pour illustrer cette sociabilité transfrontalière des élites, citons les consignes données à Anatole par un aide de camp du souverain: «Comme c'est encore le matin la redingote serait suffisante mais cela dépend de vous. La place à table serait à droite de Madame la Comtesse. Comme je vous le disais un déjeuner simple, une soupe légère, un bon plat d'œufs seront très agréables à S[on] A[itresse] R[oyale] parce qu'il y est accoutumé. Pour le reste votre excellente cuisinière saura s'en tirer à merveille».

Il ne faudrait cependant pas croire qu'Anatole et Henriette avaient le même rapport à la frontière que nous-mêmes dans le cadre de la Grande Région. Anatole était officier de carrière. Il avait participé à la guerre de 1870 et avait reçu la légion d'honneur pour sa participation à la défense de Strasbourg. Il était très patriote. Il se comporta comme si la frontière de 1871 n'existait pas, ou comme si une future revanche, victorieuse, pourrait l'effacer. Il voyait donc cette frontière comme temporaire et, dans un patriotisme ou nationalisme sourcilieux, ne développa

pas de réseaux de sociabilité envers les Allemands. Ce sentiment transparaît dans le commentaire de la très nationaliste Libre Parole, au moment du décès d'Anatole en 1903: «Encore un lorrain patriote qui s'en va avant d'avoir vu la Lorraine enfin revenue à la France».

## 1903-1914 : LA FRONTIÈRE FRANCO- ALLEMANDE PREND DE L'ÉPAISSEUR

Anatole et Henriette décédèrent tous deux en 1903. Jean hérita de leurs biens. Anatole souhaitait que son fils suivit ses pas et donc conservât Lagrange pour des raisons autant familiales que patriotiques. Étant officier de carrière dans l'armée française, Jean de Bertier pouvait cependant difficilement tout concilier. Un officier n'avait pas le droit de devenir administrateur de société: il dût donc se contenter d'un poste de commissaire dans les Aciéries réunies de Burbach, Eich et Dudelange. Cette société fut fondée en 1911 par la fusion de trois sociétés sidérurgiques, dont la Société des hauts-fourneaux et forges de Dudelange, dans laquelle il disposait par héritage des participations de son père. Par ailleurs, l'obligation de passeport restait en vigueur pour les officiers d'active. Cela compliquait les séjours à Lagrange. Au vu des archives, il semble qu'il ne s'y rendit plus après 1906.

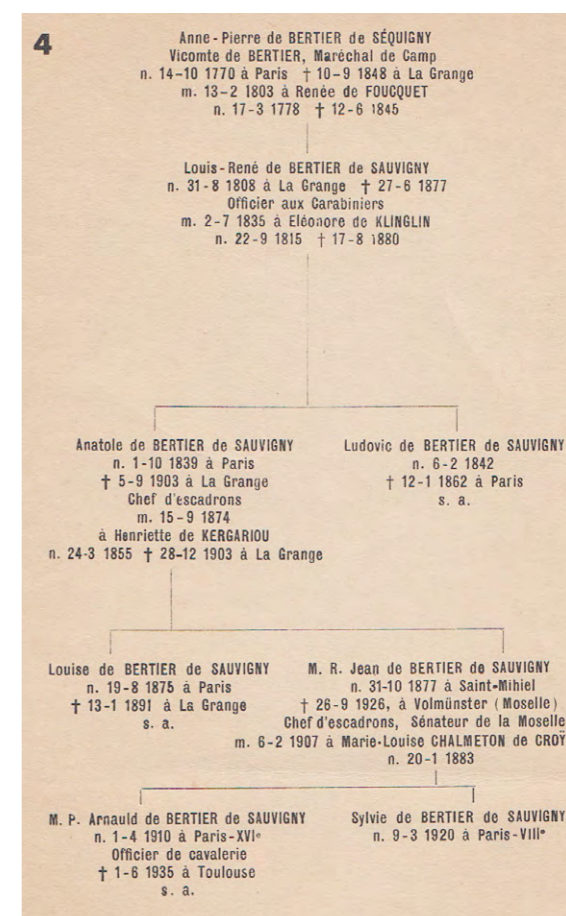
Au-delà des difficultés nées de son métier, il y avait une nouvelle réalité, qui, peu à peu, s'imposait: la germanisation lente et progressive de l'Alsace-Lorraine en général, et du pays thionvillois en particulier. Cela s'expliquait par les mouvements de population mais aussi par le renouvellement des générations. Vers 1910, seules les personnes âgées de plus de 40 voire 50 ans pouvaient encore se souvenir de l'époque française, c'est-à-dire une minorité de la population. La majorité des habitants et les plus jeunes notamment avaient grandi dans une ambiance plus allemande que française. Maurice Barrès, un des chantres du retour à la France, dut lui-même en convenir dans *Au service de l'Allemagne*, publié en 1906: «je rentrais pour l'hiver à Paris et les souvenirs de mon automne lorrain ne tardèrent pas à s'embrumer. [...] Je m'aperçus très vite que les gens à qui je le racontais concluaient à la germanisation de l'Alsace, ce qui m'amenait à des discussions énervantes».

Ainsi, la frontière établie en 1871 prenait de plus en plus de signification: un processus de frontiérisation (ou **bordering**) était en cours. Cela transparaît dans un document qui servit à justifier la mise en vente de Lagrange, dès les années 1906-1907: «À ceci vient s'ajouter la considération que la propriété est située de l'autre côté de la frontière, qu'elle ne peut pas être habitée par le propriétaire actuel [...] et que selon toute probabilité ses enfants ne pourront jamais l'habiter». On remarque bien à travers ces lignes le changement de valeur de la frontière. De négligeable au XIX<sup>e</sup> siècle, elle devenait désormais fondamentale, puisqu'elle commandait les choix de vie des individus.

Il faut toutefois nuancer cette impression. Ce document visait à justifier la vente de Lagrange et s'arrangeait avec la vérité. La frontière n'était pas fermée et Jean de Bertier pouvait se rendre à Lagrange (moyennant l'obtention d'un passeport). En réalité, les impératifs de sa carrière d'officier, son goût pour la vie mondaine à Paris et son attachement pour le château des Rosaires en Bretagne faisaient que Jean de Bertier ne prenait ni ne trouvait le temps

de venir à Lagrange. En gestionnaire avisé, il préféra profiter de l'expansion économique de la région de Thionville grâce à l'essor de la sidérurgie pour obtenir un prix de vente avantageux qu'une société sidérurgique allemande, la Gutehoffnungshütte, consentit à lui verser en 1911: 2 500 000 francs. Jean de Bertier rompit donc avec le modèle paternel. Cela lui fut reproché par certains, qui y virent un abandon, un renoncement à l'espoir du retour à la France. Kempff-Grosse, qui fut sans doute intendant à Lagrange, constata: «À présent monsieur le comte a je crois rompu avec la Lorraine».

Il convient de relativiser cette rupture à travers deux éléments. D'abord, si Jean de Bertier vendit Lagrange, il conserva à proximité de Thionville quelques biens fonciers, des prés en bordure de Moselle. Il espérait leur enchérissement suite à une canalisation de la rivière (le projet sera concrétisé dans les années 1960). Il ne vendit pas non plus ses biens luxembourgeois. Son patrimoine ne fut donc pas exclusivement localisé en France. Ensuite, au fond de lui, Jean de Bertier conservait l'espoir d'un retour de l'Alsace-Lorraine à la France.



Arbre généalogique de la famille de Bertier.  
© Archives du Château de Lagrange

Cette idée lui avait été inculquée par sa famille mais aussi par sa formation d'officier. Elle montre comment l'idée nationale s'imposa au XIX<sup>e</sup> siècle, même au sein d'élites plus facilement portées aux échanges internationaux. Jean de Bertier contribua lui-même à entretenir et à diffuser cet espoir auprès de ses soldats. Une lettre envoyée à son épouse Marie-Louise en 1911 relate ainsi l'efficacité de la propagande patriotique qu'il déploya envers ses hommes. Jean de Bertier reproduisit ainsi les mots de l'un d'eux, un Breton appelé « le Dorz » : « Quand on pense à ce qu'ils ont fait, les ancêtres... Mais on les vaut encore, et si, comme le dit le capitaine, la France aura bientôt besoin de nous, on fera si bien qu'on l'aura de retour, l'Alsace et la Lorraine ».

## 1914-1919 : DU BOUCLAGE AU DEBORDERING

La Première Guerre mondiale éclata en août 1914. L'Alsace-Lorraine fut placée sous administration militaire. Une politique de germanisation forcée renforça encore le *bordering*. Les quelques biens fonciers que Jean de Bertier avait conservés furent en 1917 placés sous séquestre puis vendus aux enchères : plus aucun bien ne devait rester entre des mains françaises. Le produit des ventes servit à financer l'effort de guerre. Quant au Luxembourg, il fut occupé par l'Allemagne dès août 1914 et son économie fut réorganisée au bénéfice de l'occupant. Jean de Bertier, évidemment, ne pouvait plus se rendre ni en Alsace-Lorraine, ni au Luxembourg, désormais situés de l'autre côté non plus de la frontière, mais du front. Le bouclage semblait désormais hermétique.

L'armistice du 11 novembre 1918 provoqua un retournement de situation. Alors que de 1914 à 1918, le *bordering* s'était encore accentué, il se produisit en novembre 1918 un *debordering* rapide. En quinze jours, les troupes allemandes évacuèrent l'Alsace-Lorraine et les autorités françaises furent rétablies. Jean de Bertier servait alors d'officier de liaison auprès de la 3<sup>e</sup> armée américaine du général Dickman, stationnée à Coblenche. La consultation de ses carnets révèle qu'il se déplaça très fréquemment, entre Coblenche, Paris, la Lorraine et le Luxembourg.

Au Luxembourg, il conservait de très importants intérêts : bien fonciers, obligations de l'A.R.B.E.D., actions de la Banque internationale au Luxembourg (B.I.L.). Or le pays opéra dès la fin 1918 et tout au long de

### VISITES DE JEAN DE BERTIER EN LORRAINE ET AU LUXEMBOURG (JANVIER-JUIN 1919).

Ville	Dates des visites							
Thionville	13/1	27/2-2/3	3-4/3	9/3	13-14/3	23-25/3	4/4	9/4
	29/4	6/5	11/5	5-6/6	14-15/6	30/6		
Luxembourg	1/2	28/2	4/3	13/3	24/3	3/4	9/4	28/4
	5/6	1/7						
Dudelange	13/1	2/2	1/3	4/3	24/3	6/5	5/6	

l'année 1919 une réorientation économique. Le grand-duché dénonça l'union douanière avec l'Allemagne (*Zollverein*) pour se rapprocher de la France et de la Belgique. Quant à l'A.R.B.E.D., elle comptait tirer parti de la victoire des Alliés pour racheter des usines allemandes et devenir un poids lourd de la sidérurgie en Europe. Jean de Bertier devait donc de se tenir informé des évolutions en cours, afin d'optimiser ses placements, dans un contexte de forte inflation menaçant les patrimoines. Il rencontra à plusieurs reprises Émile Mayrisch, un des principaux dirigeants de l'A.R.B.E.D., pour sans doute s'entretenir de la stratégie du groupe et de ses intérêts propres. Il renouait ainsi avec une pratique de son père, Anatole, celle de choisir le Luxembourg comme terre privilégiée d'investissements et d'y entretenir des réseaux. La frontière luxembourgeoise

était maintenue, et il s'agissait d'en tirer parti le plus efficacement (opportunités industrielles, différences de fiscalité etc).

Jean de Bertier se rendit encore plus souvent à Thionville, pour deux raisons. D'une part, il tenta de racheter immédiatement Lagrange. Il n'y parvint pas et le domaine fut placé sous séquestre par les autorités françaises, comme tous les autres biens allemands. Jean de Bertier n'en redevint propriétaire qu'en 1920 dans le cadre d'une vente par adjudication. Il y rétablit son domicile et reprit ainsi le mode de vie de son père Anatole. D'autre part, il s'engagea en politique et pour cela démissionna de l'armée à l'été 1919. Il se présenta à plusieurs élections dès l'automne et obtint ses premiers mandats. Il fut élu par la suite sénateur de la Moselle en 1922.

### FOCUS THÉMATIQUE

**Alsace-Lorraine**: nom donné par les Allemands au territoire cédé par la France au traité de Francfort le 10 mai 1871. Il ne comprenait pas toute l'Alsace, puisque Belfort resta française. La ville et ses alentours formèrent un nouveau département, le Territoire de Belfort. Quant à la Lorraine, seul un quart fut cédé, à savoir une partie des départements de la Moselle, des Vosges et de la Meurthe. L'autre partie fut rassemblée en un nouveau département, la Meurthe-et-Moselle. Malgré tout, l'expression « Alsace-Lorraine » s'imposa auprès des contemporains. L'idée d'une guerre de revanche face à l'Allemagne, destinée à récupérer ces « provinces perdues », s'estompa assez vite, sauf dans les milieux les plus nationalistes. L'Alsace-Lorraine ne joua aucun rôle dans le déclenchement de la Première Guerre mondiale mais la victoire alliée la rendit à la France en 1918. Les anciens départements de 1870 ne furent pas reconstitués. Les trois nouveaux « départements recouverts », la Moselle, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, conservent encore aujourd'hui des spécificités, notamment en matière religieuse, économique et sociale. Le maintien en vigueur de ce droit local fait de l'ancienne frontière franco-allemande de 1871 une frontière fantôme.

### BIBLIOGRAPHIE

Pour se remettre dans une certaine ambiance nationaliste de l'époque :

Maurice Barrès, *Au service de l'Allemagne, Les Bastions de l'Est*, Paris, Hachette Livre, 2021 [édition originale 1906], 136 p.

Pour en savoir davantage sur le château de Lagrange et les Bertier :

Stéphane Einrick, *Le Général de Bertier 1770-1848, Un royaliste au temps des révolutions*, Metz, Éditions des Paraiges, 2016, 200 p.

Plus généralement :

François Roth, *Alsace-Lorraine, Histoire d'un « pays perdu »*, Paris, Tallandier, 2016 [2010], 224 p.

Jean-Noël Grandhomme, Laurent Jalabert et Laurent Kleinhentz (dir.), *Le retour à la France de la Lorraine annexée*, Metz, Éditions des Paraiges, 2021, 700 p.

Son empressement à racheter Lagrange s'inscrit dans un processus très rapide de *debordering*, ou d'effacement de la frontière de 1871. Plus de 100 000 Allemands non originaires d'Alsace-Lorraine furent rapidement expulsés, leurs biens furent saisis, ce qui n'avait pas été le cas des Français suite à la guerre précédente. Ces Allemands représentaient souvent une élite. De très nombreuses places se trouvaient ainsi vacantes, y compris en politique. Jean de Bertier s'y engouffra. Ce remplacement des cadres allemands par des cadres français en un temps extrêmement court témoigne bien du *debordering* de 1918-1919.

La montée des nationalismes et les traumatismes nés de la guerre renforçaient le poids des frontières. Toutefois, il était difficile de faire abstraction des 48 années de séparation entre la France et l'Alsace-Lorraine. Ce *debordering* rapide connut ainsi rapidement ses limites. Jean de Bertier lui-même, en tant qu'homme politique, défendit les intérêts locaux, dont toute une partie reposaient sur des spécificités héritées de la période allemande. Cette défense efficace menée par les populations et leurs élus aboutit au maintien d'un droit local en Alsace-Moselle. Il subsiste ainsi des différences entre l'Alsace-Moselle et la « France de l'intérieur », révélant ainsi la frontière de 1871, telle une **frontière fantôme**.

### CONCLUSION

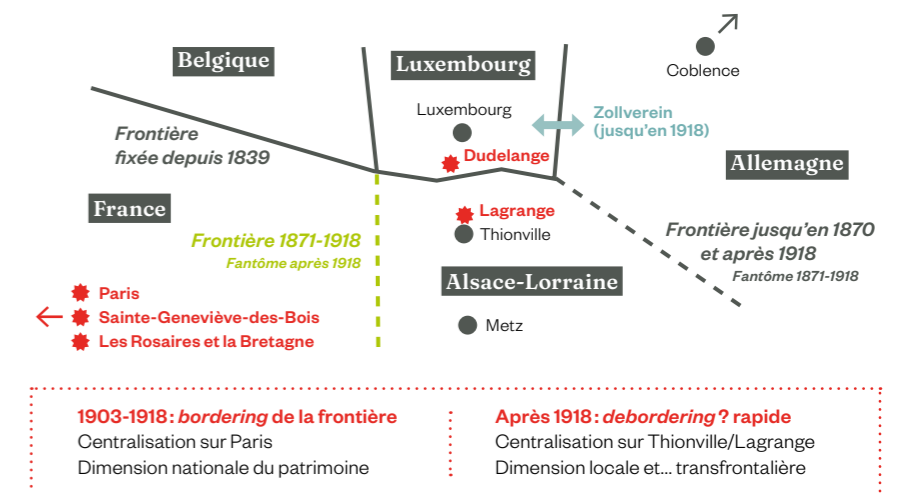
Jean de Bertier vécut au temps des frontières : ces dernières déterminèrent en partie ses choix, dont la vente de Lagrange en 1911 et son rachat en 1920. Nous avons vu comment les frontières pouvaient aussi servir de paravent ou de prétexte, et habilement dissimuler d'autres motivations. C'est là un autre signe de leur importance accrue, puisqu'elles pouvaient à elles seules servir d'argument.

On pourrait penser que ce temps des frontières ne dura qu'une saison, et que dans les années 1920 la situation initiale fut rétablie : domicile à Lagrange, investissements au Luxembourg. Il faut y apporter deux bémols importants. Le premier est qu'Anatole vivait dans une Alsace-Lorraine allemande comptant encore beaucoup de francophones, alors que Jean de Bertier évolua après 1918 dans un cadre très français dont les Allemands avaient été en grande partie exclus. La dimension nationale s'accrut au cours de la période et provoquait un *bordering* toujours plus fort des nouvelles frontières. La situation initiale d'avant 1870 ne fut donc jamais retrouvée, celle dans laquelle le local primait sur le national. La Grande Région représente sans doute une occasion, dans le cadre européen, de redynamiser une échelle plus locale et transfrontalière et de se détacher des centres de commandement nationaux plus éloignés, pour recréer des liens entre français, allemands, luxembourgeois et belges et dépasser les antagonismes nationaux. Puisse cet exemple des rapports passés à la frontière nous pousser à créer et imaginer de nouveaux rapports, plus constructifs, créatifs et épanouissants pour tous les habitants de la Grande Région.

PODCAST

« Frontières physiques et frontières mentales »  
Jean Chat Tekgyozyan

### LA FRONTIÉRITÉ DE JEAN DE BERTIER (1903-1919)





Joël Beck

# JEAN-ANTOINE-DANIEL-LÉOPOLD KNOEPFFLER

## MOINE PUIS NÉGOCIANT EN VINS APRÈS LA RÉVOLUTION ENTRE FRANCE ET ALLEMAGNE

L'espace de la Grande Région a subi le poids des transformations de la Révolution française, laquelle a bouleversé bien des destinées. Parmi elles, celle d'un moine qui choisit de s'engager dans le commerce du vin qui l'emmène dans des villes allemandes, la langue n'étant pas un frein à son esprit entreprenant. En revanche, les heurts internes de la Ière République ne cessent de le rattraper, lui faisant connaître des tribulations que d'autres inconnus ont certainement vécues.

Jean-Antoine-Daniel-Léopold Knoepffler naît à Bitche le 6 janvier 1762 comme aîné de Jean-Daniel, avocat et notaire, conseiller de l'hôtel de ville et receveur des deniers, et d'Angélique Helflinger. « Son père, vigoureux Lorrain, épris de culture intellectuelle et respectueux des traditions lui fit faire, ainsi qu'à son frère Nicolas, de solides études ». Jean-Antoine-Daniel-Léopold Knoepffler devient donc profès de l'abbaye cistercienne Sainte-Marie de Sturzelbronn, située à quelques kilomètres de Bitche en Moselle, qui occupe à cette époque une dizaine de religieux.

### REPÈRES

Profès à l'abbaye cistercienne de Sturzelbronn puis La Ferté depuis 1782, négociant de vins en gros depuis 1792, emprisonné en 1793, libéré et marié en 1794 à Metz.



Rasée après la Révolution, il ne subsiste aujourd'hui de l'abbaye que le portail et un tympan du XII<sup>e</sup> siècle.

Jean-Antoine-Daniel-Léopold Knoepffler est probablement dès 1787, receveur et procureur de l'abbaye de La Ferté et boursier, chargé de percevoir les revenus des domaines et des dîmes et « homme de confiance » de l'abbé Antoine-Louis Desvignes de la Cerve.



Au début de la Révolution française, l'abbaye n'abrite plus que quatorze moines. En 1791, elle est désaffectée et vendue comme bien national. Le logis abbatial, seule partie subsistante de l'abbaye, et dont la plus grande partie date du XVIII<sup>e</sup> siècle, devient le Château de la Ferté de Saint-Ambreuil (Saône-et-Loire).

Entre-temps les religieux ont dû faire un choix : suivant la loi du 13 février 1790, les ordres et congrégations religieuses sont abolis. Les vœux monastiques ne sont plus reconnus et les profès sont libres de sortir de leurs cloîtres. L'abbé Antoine-Louis Desvignes de la Cerve annonce donc : « Je dois vous faire part que dom Thomasset et dom Knoepffler religieux de Sturtzelbrunn, assurés de participer au traitement quelconque qui pourrait être assuré dans cette maison, renoncent, avec le plus grand désintéressement, à l'avantage que notre maison pourroit leur faire, confondus par la loi avec les profès. Cependant leur renonciation ne sera que conditionnelle dans le cas où il n'y aurait pas de traitement dans leur maison. Mais la reconnaissance des soins qu'ils se sont donnés et qu'ils se donnent journellement, ou le mérite personnel des uns et des autres doit leur concilier nos égards et nous porter à leur faire faire un cadeau honnête dans l'un ou l'autre cas ».

Dès janvier 1791, il quitte le monastère et se retire d'abord à Metz chez sa sœur Marie-Thérèse, marié à Jean Samuel Fries, officier au régiment suisse de Castella. Dans une lettre écrite plus tard à sa sœur, il lui reproche « son effronterie » pour avoir montré, avec son beau-frère, environ 25 louis qu'il leur a donné pour payer quelques dettes du Sr Fries, et fait croire ainsi au public qu'on leur avait donné beaucoup plus et ainsi lui donner une réputation d'opulence qui pouvait lui nuire.

Il rejoint Bitche en novembre 1791 jusqu'à la fin avril 1792 pour loger chez une tante, Marie Antoinette de Pillemant.

Il commence alors un commerce en gros de vins, surtout de Bourgogne. Son associé sur place est le notaire Henri Breu, propriétaire du vignoble de Givry, proche de l'ancienne abbaye.

Durant les XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, le commerce des vins de Bourgogne connaît un essor spectaculaire et se structure progressivement autour du négoce. Le vignoble de Givry est alors le plus réputé de tout le Chalonais.

Le 26 juin 1791, le Cellier aux Moines de Givry sort du patrimoine de l'abbaye de La Ferté. La période révolutionnaire avec son cortège de mouvements de troupes voit l'arrivée de négociants lorrains pressés de faire de gros achats pour faire de bonnes affaires. Ainsi en 1794, deux négociants de Metz sont venus pour acheter 600 pièces de vin. « Ils n'ont pas pu en acheter et nous leur en avons vendu 24 pièces de vin de Vollenay vieux et nouveau pour leur faire plaisir : quand ils ont vu par eux-mêmes ils ont été bien mécontents de voir comment tout cela tournait [...] Si vous venez en Bourgogne pour acheter des vins, faites en sorte d'avoir un ordre du général en la Moselle pour fournir son camp, afin qu'on vous laisse faire les achats que vous désirez ». Le message est entendu et en 1796, on peut lire qu'il y a beaucoup de Lorrains qui ont rapporté de très grosses sommes ici en numéraire, qui ont acheté du vin, qui a occasionné en partie la hausse subite ».

Dans ce contexte, les fonds de l'ex-moine, d'une valeur de 20 000 francs, proviennent en grande partie de particuliers de Bitche et notamment 10 000 francs de Durand père, plus « 6 à 8 000 livres d'économies, provenant de gratifications faites par son chef, de pots-de-vin qu'il a reçus comme administrateur, et du produit du mobilier que la loi lui adjugeait ».

Conseillé par ses amis d'étendre son commerce de vins à Deux-Ponts et autres lieux en Allemagne, il a communiqué son projet à la ville de Bitche qui lui délivre le 16 juin 1792 un passeport avec l'autorisation « d'y rester le temps que son commerce l'exigerait ». Il reste à Deux-Ponts une

quinzaine de jours avec sa sœur Thérèse et servante, où il établit un dépôt avec 5 pièces de vins et souscrit un abonnement avec le receveur des fermes pour avoir la faculté d'y vendre du vin. Il y travaille avec le négociant Neybert. Il rejoint ensuite Mannheim avec les mêmes pour se procurer des adresses pour le placement de ses vins pendant 15 jours. Puis il se rend à Stuttgart pendant 2 ou 3 jours.

Dans le même temps, il prend une patente à Strasbourg par un de ses frères en novembre 1792 et une seconde à Bitche pour 1793. Il explique qu'il ne l'a pas prise avant par ignorance de la loi.

Sur la route pour Wurtzbourg, il fait un crochet à la demande de sa sœur pour rendre visite à son frère Nicolas, entré en janvier 1792 dans la garde Charles-Albert III, prince de Hohenlohe-Waldenbourg-Schillingsfürst.

Il n'y reste que de 4 heures de l'après-midi au lendemain matin. Il rejoint donc de là Wurtzbourg où il reste trois semaines et enfin Francfort, pour la foire qui dure 6 semaines. Il en repart le 1er octobre et se dirige vers les frontières pour rentrer en France. « Le résultat du voyage est piètre », il n'a trouvé aucune adresse à Mannheim, une seule à Wurtzbourg chez l'aubergiste de La Cigogne et une autre à Francfort chez Fleinsbeinge, qui à cause de la guerre ne lui a fait aucune commande.

Arrivé à Bliescastel pour deux jours, l'ex-religieux écrit à son père de lui envoyer des chevaux pour revenir à Bitche, mais celui-ci lui déconseille de venir car il a été entre-temps porté sur la liste des émigrés et ne

## FOCUS THÉMATIQUE

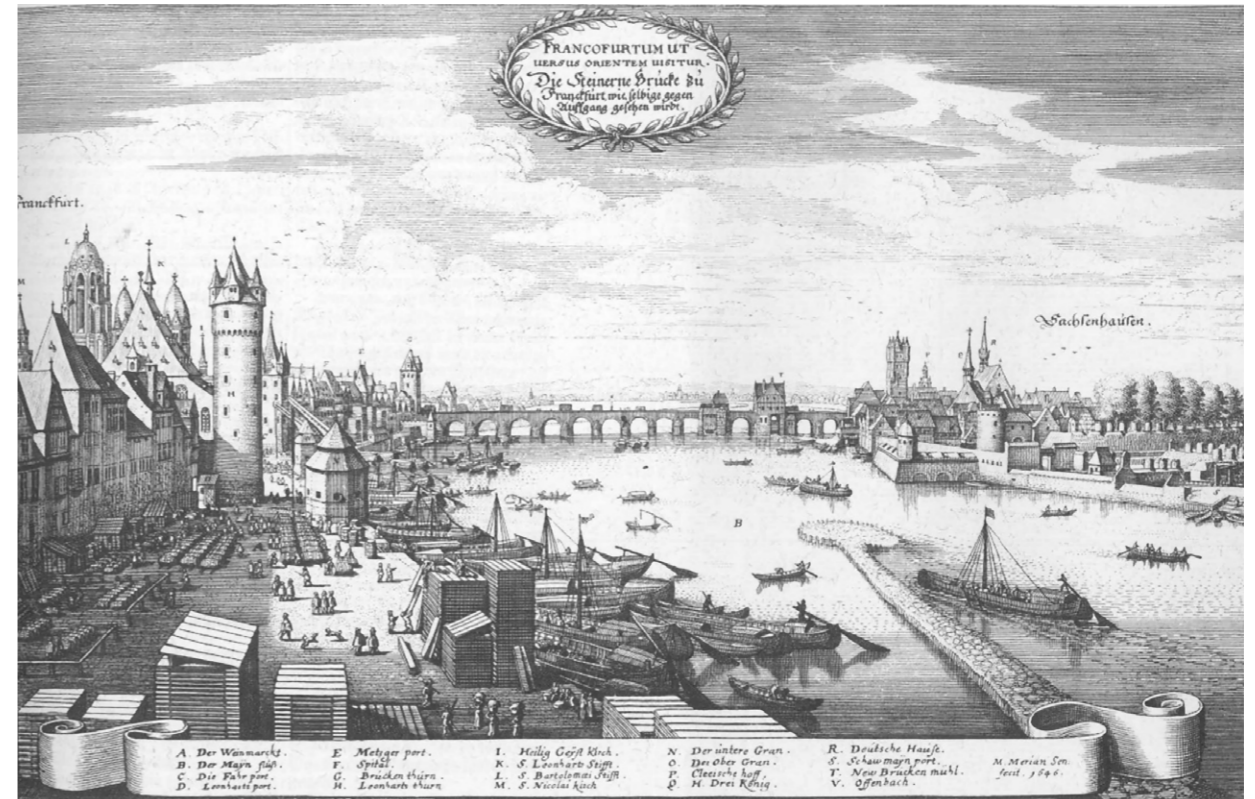
### Code pénal de 1791

**Article 1<sup>er</sup> :** les peines qui seront prononcées contre les accusés trouvés coupables par le jury, sont la peine de mort, les fers, la réclusion dans la maison de force, la gêne, la détention, la déportation, la dégradation civique, le carcan.

**Article 2 :** la peine de mort consistera dans la simple privation de la vie, sans qu'il puisse jamais être exercé aucune torture envers les condamnés.

**Article 3 :** tout condamné aura la tête tranchée.

„Die Steinerne Brücke zu Franckfurt, wie selbige gegen Auffgang gesehen wird.“, Merian, 1646



peut rentrer qu'après s'en être fait rayer. Il retourne alors à Deux-Ponts avec sa sœur, et de là entreprend des démarches pour obtenir sa radiation auprès des autorités départementales.

Rayé provisoirement le 15 février, Knoepffler rentre trois jours après à Bitche, prête le serment de liberté-égalité et touche son arriéré de traitement. Pour prouver son civisme, il abandonne à la Nation un quartier de sa pension.

Il entreprend alors un voyage à Strasbourg pour y prendre attache avec les nommés Baumann et Mayer. Après 8 jours sur place, il revient à Bitche quelques jours. Il demande alors un nouveau passeport pour retourner à Deux-Ponts où il a laissé ses vins et effets.

Il retourne, muni d'un passeport dans cette ville qu'occupent les armées de la République en faisant quelques allers-retours à Bitche, dont l'un pour donner un fusil et une giberne qu'il a achetés, à un volontaire de la République. Les Français s'étant repliés, l'ex-bernardin, devenu suspect aux magistrats de la ville et du prince Frédéric-Louis de Hohenlohe qui y commande, menacé d'exécution militaire « à cause de sa conduite patriotique et Républicaine » qu'il a tenue au dit lieu pendant son séjour pour son commerce, est forcé de revenir à Bitche, où sa servante lui ramène le 18 mai 1793,

avec une sauvegarde du général Charles-Louis-Joseph de Gau de Frégevillle, tout ce qu'il a encore à Deux-Ponts. Toujours actif, il obtient entre-temps des généraux qui commandent le camp de Schweyen, l'autorisation d'y vendre vins et liqueurs. Aussi part-il immédiatement avec sa servante pour Strasbourg puis le vignoble alsacien et y fait des achats, entre autres à Scherviller près de Sélestat pendant une journée. Il reste à Strasbourg jusqu'au 24 mai, où il arrive à Niederbronn pour y prendre possession de son logement qu'il a loué pour passer l'été chez le médecin du lieu.

Le lendemain, Jean Baptiste Lacroix, secrétaire de la municipalité de Bitche, en vertu d'un ordre du général Jean-Nicolas Houchard et un autre de Jean-Baptiste Bordé, procureur général syndic du département de la Moselle, s'est transporté à Strasbourg pour le mettre en état d'arrestation. Sur la route, Lacroix apprend que Knoepffler a pris domicile à Niederbronn. Il se rend chez lui avec trois gendarmes. Ne le trouvant pas, il laisse un gendarme devant sa porte et le cherche dans d'autres maisons où il le trouve porteur d'une cassette dans sa ceinture comprenant 150 louis, des assignats, billets... (plus tard égarés!). Tous les papiers et lettres trouvées sur lui et dans son domicile sont scrupuleusement examinés par les autorités. Il est emprisonné alors au château de Bitche.

A ce moment, la campagne contre les suspects bat son plein. Le procureur général du département vient d'arriver à Bitche pour purger « ce nid de fanatisme » et demander aux administrateurs du district, membres du tribunal et au conseil général de la ville, l'arrestation « des traîtres et malveillants qui peuvent exister dans la cité ». Aussitôt on décrète, entre autres, l'arrestation de Jean-Daniel Knoepffler et de ses trois fils, François ex-secrétaire de la municipalité, Antoine, l'ex-bernardin et Pierre. En outre, Pierre a porté au maître d'école de Bitche, pour les distribuer, un paquet de libelles contre-révolutionnaires, envoyé par le curé réfractaire de la ville. On saisit à cette occasion une lettre d'émigré adressée de Kreuznach le 2 mai 1793.

Le 27 mai, Jean-Baptiste Bordé fait comparaître Joseph Bittel, membre du conseil général de la commune de Bitche qui déclare que Knoepffler passe entre 3 et 4 jours à Bitche pour disparaître ensuite et « qu'il est violemment soupçonné de faire l'espion ». Bittel déclare également que le père de Knoepffler fréquentait journellement la maison de Pierre Grosse et Jean Loverd, où se tenait un rassemblement d'aristocrates et de contre-révolutionnaires.

Pierre Grosse confirme que Knoepffler père venait souvent chez lui lire la gazette de Deux-Ponts et autres gazettes allemandes

en déplorant les malheurs de la France, que la nation avait volé le bien des prêtres et que les messes des assermentés ne valaient rien, que la Révolution ne tiendrait pas car toute l'Europe s'élevait contre le nouvel ordre.

L'acte d'information dressé contre les Knoepffler contient deux dépositions de citoyens de Bitche, «égarés par la lettre de Kreuznach», qui estiment que le commerçant était suspect car «il voyageait beaucoup dans l'intérieur de la République et sur la frontière».

Il est ensuite conduit avec les autres dont Claire Knoepffler, à qui l'on a permis d'accompagner son père malade pour le panser et le soigner, à Metz le 30 mai 1793 par une voiture escortée de gendarmes. Immédiatement les vins qu'il possède à Schweyen sont vendus aux enchères, d'autres sont livrés à l'hôpital militaire et sa voiture toute neuve passe au service des membres du tribunal militaire. Ses meubles et ceux de ses frères sont aussi saisis.

L'ex-bernardin est de nouveau accusé d'émigration et en plus de délits contre-révolutionnaires, notamment en raison de la lettre anonyme supposée de Kreuznach.

La municipalité de Bitche atteste néanmoins le 26 juin 1793 qu'il a mis à disposition des denrées et des vins en cas de blocus, qu'il a proposé le logement gratuit dans sa maison pour la sûreté et gardes des dites vivres et laissé des fonds pour payer les citoyens pauvres qui montaient la garde pour lui pendant ses absences pour son commerce. Le district certifie à son tour qu'il

n'a tenu aucun propos ou actes d'incivisme, et au contraire qu'il a fait l'offre de laisser son dernier quartier de pension en don patriotique pour les défenseurs de la Patrie.

Le 27 juin un arrêté du département lui est notifié avec comme chef d'accusation celui d'émigration, l'invite à choisir un défenseur et l'assigne le lendemain à un interrogatoire qui durera 5 heures.

Le 10 septembre suivant, il fait imprimer une pétition adressée aux administrateurs du département et demande à être jugé.

Finalement, après enquête, l'administration maintient par l'arrêté du 28 septembre, celui du 15 février 1793, et prononce sa radiation de la liste des émigrés. «Au moment du prononcé du jugement, j'éprouvais les sensations de l'esclave qui ne sent plus le poids de ses chaînes. Sans doute le concert avec les ennemis de la République est le plus grand de tous les délits, rien ne peut le palier: la coopération est le crime de tous les instants, rien ne doit l'excuser» écrira-t-il.

Knoepffler se décide alors à demander la confirmation de l'arrêté qui prononce sa radiation. Le département la lui refuse (12 juillet 1794), parce qu'au dossier manque l'acte de notoriété produit alors, qui atteste le commerce fait à l'étranger. L'accusé remet bientôt le certificat du 8 août de la Société Républicaine qui atteste qu'il n'a jamais été porté à son comité de surveillance qu'il se soit écarté des lois et qu'il a toujours, par sa conduite et par ses actes de générosité envers les défenseurs de sa patrie, manifesté que son inclination pour la

liberté et le maintien de l'égalité. Il en remet un autre de trente citoyens de la ville du 23 juillet 1794 qui affirme le fait.

Le 14 septembre 1794 (28 fructidor an 2), depuis la maison d'arrêt de Metz, il écrit le *Cri d'un patriote dans les fers depuis 16 mois adressé à la Convention et à ses comités de Sûreté générale et de Salut Public - La liberté ou la Mort*.

Il pense qu'un aristocrate de Metz a voulu sonder ses choix politique et lui tendre un piège. Il rappelle que dans un décret de la Convention nationale du 25 avril 1794 (6 floréal), la peine de mort est prononcée pour ceux qui compromettent les citoyens en écrivant des lettres anonymes sur des prétendus complots et intelligences avec les ennemis de la République.

«Il est impossible que l'on fasse un crime de voyager à moins que la prévention farine les yeux et altère la raison... Que reste-t-il contre moi? Rien, en ce qui est la même chose trois lettres anonymes. Mes ennemis disent que je suis un contre-révolutionnaire... je suis au contraire un franc Républicain. Que l'on établisse sur ma conduite la plus sévère inquisition... que l'on interroge mes actions; l'on verra que je suis patriote par principe et Républicain par caractère».

Son commerce pendant ce temps stagne, il perd beaucoup d'objets et le reste d'une modique fortune qu'il partage avec ses parents dans l'indigence, son arrestation ayant ouvert «la nuée qui depuis n'a cessé de fondre sur elle pour l'écraser, mes Pere et mere, frere et soeur ont été incarcérés, les uns dispersés, les autres abandonnés et isolés et mes amis, car j'en ai trouvé, ont été desespérés».

Il clôturait: «J'attends de la souveraineté nationale et de ses comités un jugement qui prononce ma liberté, le retour et la garantie de mes droits de citoyens, la réintégration dans la pleine et entière jouissance de ma propriété, mon premier élan, comme le dernier souffle de ma vie seront encore pour la cause de ma Patrie».

Cette fois, l'administration départementale le raye le même jour de nouveau provisoirement de la liste des émigrés. Toutefois il reste toujours en détention à cause des délits de trahison et de contre-révolution qui lui sont reprochés, jusqu'à ce que le Comité de sûreté générale décide s'il doit être relâché ou envoyé au Tribunal révolutionnaire à Paris. Mais, Robespierre tombé, le 24 septembre 1794 le comité

révolutionnaire met Knoepffler en liberté. Il court aussitôt au département réclamer les objets saisis sur lui: 3 600 livres en or, une ceinture de cuir, la cassette et des liasses de papiers car il est sans ressources.

Il s'installe rue de la Liberté (aujourd'hui rue de la Tête d'or) dans cette commune où il épouse le 10 octobre suivant Henriette Delorme, fille d'un ancien officier, en présence de son cousin Jacques Delesse, lui aussi négociant à Saint-Avold. Son lointain cousin Jean Antoine Knoepffler, curé de Roth, a été guillotiné sur la place de l'Égalité à Metz trois mois avant.

Le département, attendant toujours une décision de Paris, refuse d'abord la levée de ses biens séquestrés, puis l'accorde le 19 novembre, en sorte que l'ex-bernardin peut solliciter le prix des vins vendus. Il demande donc au district de Bitche dès le 11 décembre la levée des scellés sur son mobilier, le paiement du vin réquisitionné, le paiement du vin vendu par lui au camp militaire français de Schweyen en 1792, le paiement par le nommé Hully de 1 400 livres pour prix de sa voiture.

Le 25 mars 1795, il adresse une nouvelle demande tendant à obtenir le paiement de sa pension. De nouveau les affaires prospèrent et «trouvant dans ses petites spéculations de commerce et dans les ressources que lui fournit l'alliance qu'il a contractée depuis peu, une existence aisée, et jaloux de montrer son dévouement à sa patrie par un nouvel hommage public, il renonce à dater de décembre 1795 (1<sup>er</sup> nivôse)... à la totalité de sa pension... pour tout le temps que durera la guerre et désire qu'elle soit répartie entre les pères et mères indigents de la commune de Bitche dont les fils sont sur la frontière».

Il a bientôt une succursale à Strasbourg où il loue le 25 mai 1795 à Jean Michel Knoerr, marchand de vin «le premier Etage de la maison située en cette ville de Strasbourg» (23 place Broglie).

Il emploie «une grande partie de sa fortune à acquérir des domaines nationaux». Le couple achète le 2 juillet 1796 (14 messidor an 4), étant négociant à Metz, plusieurs bâtiments de ferme à Florange, puis une autre à Bettainvillers.

Le 18 mars 1797 (28 ventôse an 5), il demande sa radiation définitive de la liste des émigrés à Charles Cochon de Lapparent, ministre de la Police générale, mais il doit se soumettre à la loi du 5 septembre 1797

(19 fructidor an 5) et se retire à nouveau en Allemagne. Il présente ensuite le 22 octobre 1797 (premier brumaire) une autre pétition au ministre de la Police «pour qu'on lui rende justice». Quatre jours après son épouse en a présenté une autre pour qu'il rentre sous la surveillance de sa commune. Aucune réponse à toutes ces pétitions.

Le 14 novembre suivant (24 brumaire an 6), il réécrit une lettre à Jean-Marie Sotin de la Coindière, nouveau ministre de la Police générale, soulignant son attachement au gouvernement par l'emploi d'une majeure partie de sa fortune en acquisition de domaines nationaux. Il lui demande en conséquence de rentrer dans ses foyers sous la surveillance des autorités. Le commerce auquel il s'est livré est anéanti si son absence dure encore quelques temps et qu'il a déjà essuyé des poursuites de la part de quelques créanciers dont les paiements ont été suspendus.

Deux jours plus tard, l'administration centrale du département, considérant qu'il a été inscrit sur la liste des émigrés en raison d'une absence momentanée occasionnée par son commerce, qu'il a constamment donné des preuves de moralité de civisme et d'attachement au Gouvernement républicain faisant des acquisitions considérables des biens d'émigrés, «son commerce en souffrance, que par les suites de cette stagnation en retardant ses paiements peuvent le ruiner en lui faisant perdre la confiance dont tout négociant a le plus grand besoin», les administrateurs demandent au ministre d'accueillir favorablement cette demande. Il insiste. Dans une nouvelle lettre reçue à Paris le 20 mai 1798, il écrit «Qu'il n'a à combattre pour obtenir sa liberté qu'une simple suspicion produite par des lettres anonymes, dont une écrite à Bitche en janvier 1794, et qui le

suppose, de concert avec d'autres citoyens de la commune, pour opérer une contre-révolution; mais que ces lettres, notamment la dernière, sont évidemment le résultat de la méchanceté la plus noire, et de la calomnie la plus atroce, puisqu'étant déjà détenu depuis neuf mois à cette époque, il lui était physiquement impossible d'entretenir aucune correspondance cachée et nuisible». Il joint un certificat délivré par Jean et Georges Mayer, maîtres de la poste aux chevaux d'Eschviller qui atteste qu'il s'est transporté à Hornbach au commencement de la guerre, a fait les efforts pour y engager au service de la République un soldat licencié des troupes du prince de Deux-Ponts, lui avait offert 300 livres et sur son refus l'a prié d'engager ses camarades à prendre du service dans les troupes de la République et à lui rendre leurs armes, gibernes, etc pour le service de la Garde nationale de Bitche.

Les 7 députés de la Moselle attestent qu'il a donné des preuves de son attachement à la République et s'est mis au-dessus des préjugés «en abdiquant les fonctions de Prêtre pour se marier, circonstance qui a animé contre lui la fureur de fanatiques; ayant été obligé de sortir du territoire de la république d'après la loi du 5 septembre 1797 (19 fructidor). Son commerce se trouve arrêté, il en résulte des poursuites rigoureuses de la part de ses créanciers, son retour dans ses foyers est absolument nécessaire pour éviter sa ruine totale... ils invitent en conséquence le ministre à prendre les mesures convenables pour qu'il soit autorisé à rentrer dans sa famille sous la surveillance de la municipalité de Metz». Enfin, Husson, commissaire du directoire exécutif de l'administration centrale de la Moselle au ministre de la police générale le considère comme un honnête républicain.

Knoepffler est rayé définitivement de la liste des émigrés par un arrêté du Directoire du 17 novembre 1798, ainsi que sa sœur Thérèse (1769 – 1815), marié le 20 mars 1794, par son entregent, au général Étienne-Bernard Malye (1758 – 1821) qui s'est distingué dans l'Armée d'Italie, «un sans culotte parvenu» et qui avait lui aussi sollicité la fin des poursuites contre son beau-frère le 25 août 1796 (8 fructidor an 4). Claire Knoepffler épouse quant à elle François Pierre Malye, chef de bataillon et frère du général. Quant à Knoepffler, «Chargé d'une mission par le gouvernement», sans doute une livraison de vins, il obtient le 26 juin 1799 un passeport pour Mayence, où sa femme le rejoint le 17 juillet. On perd ensuite sa trace...

## CHRONOLOGIE

### L'Eglise et la Révolution française

**2 novembre 1789:** nationalisation des biens du clergé.

**13 février 1790:** abolition des vœux monastiques.

**12 juillet 1790:** constitution civile du clergé.

**9 février 1792:** décret de confiscation des biens des émigrés.

**5 octobre 1793:** adoption du calendrier républicain.

**15 juillet 1801:** signature du Concordat.

